***acte certifié exécutoire*,**
transmis en Préfecture le 26 avril 2021
affiché ou publié le lundi 26 avril 2021
identifiant de télétransmission *073-200069110-20210415-lmc1H25218H1-DE*
identifiant unique de l'acte *lmc1H25218H1*

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 avril 2021

n° 033-21 C

Objet : ***RS - Parc d'activités économiques des Epinettes à La Motte-Servolex - Acquisition des parcelles de terrain cadastrées section AA n° 44 et 50 portées par l'EPFL de la Savoie***

• date de convocation le 09 avril 2021 **• nombre de conseillers en exercice : 82**

***L'an deux mille vingt-et-un*, le jeudi quinze avril à dix-huit heures quarante-cinq**, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Cyndie Picot - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5
de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Alexandra Turnar - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa

• conseillers excusés : 14
Jean-François Beccu - Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Claire Plateaux - Walter Sartori - Bruno Stellian

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont règlementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.
Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

Conseil communautaire du 15 avril 2021

délibération ***n° 033-21 C***

objet ***RS - Parc d'activités économiques des Epinettes à La Motte-Servolex - Acquisition des parcelles de terrain cadastrées section AA n° 44 et 50 portées par l'EPFL de la Savoie***

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que Grand Chambéry et Grand Lac accompagnent le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) depuis plusieurs années afin de moderniser et d'adapter les équipements d'incendie et de secours sur leurs territoires.

Après diverses études, il est apparu nécessaire de construire une nouvelle caserne intermédiaire permettant d'assurer une meilleure couverture des risques sur les secteurs situés entre les deux centres de secours principaux de Chambéry et d'Aix-les-Bains.

Par décision du 6 mars 2014, le Bureau a retenu, en accord avec Grand Lac, un terrain de près de 12 000 m² dans la ZAC des Epinettes (Landiers Ouest) à La Motte-Servolex, cadastré section AA n° 44 et 50 (annexe 1). Ce foncier faisait partie des dernières parcelles en vente au sein de cette ZAC qui avait été concédée par Grand Chambéry à la Société d'aménagement de la Savoie (SAS).

Sur la base du compte-rendu annuel au concédant établi par la SAS, Grand Chambéry a délibéré le 27 juin 2013 sur le prix de cession de ces parcelles, soit 92,73 € HT/m².

La répartition financière entre les deux agglomérations a été établie au prorata des populations desservies, c'est-à-dire celles de La Motte-Servolex, Cognin, Chambéry (secteurs de Bissy, le Biollay, les Landiers), Vimines, Saint-Sulpice sur Grand Chambéry, et Voglans, Le Bourget-du-Lac, Bourdeau, Viviers-du-Lac, Méry sur Grand Lac.

Ainsi, la participation de Grand Lac au coût d'apport du terrain s'élève à 23,03 %. Le solde, soit 76,97 %, est à la charge de Grand Chambéry.

Le SDIS de la Savoie, Grand Chambéry et Grand Lac ont entériné le projet et son financement par la signature d'une convention, le 20 janvier 2015, suivie de plusieurs avenants.

Par délibération du 13 septembre 2018, Grand Lac, en partenariat avec Grand Chambéry, a acté l'intervention de l'Etablissement public foncier local (EPFL) de la Savoie pour acquérir les parcelles cadastrées section AA n° 44 et 50 auprès de la Société d'aménagement de la Savoie. La convention de portage entre l'EPFL et Grand Lac a ainsi été signée le 8 octobre 2018.

A ce jour, les deux Communautés d'agglomération souhaitent solder le portage. Une estimation de ces biens a été fournie par la Direction de l'immobilier d'Etat, le 4 novembre 2020.

A la demande de Grand Lac, l'EPFL de la Savoie a fourni le décompte suivant, avec une répartition comme indiqué en annexe 2.

Il est ainsi proposé de mettre fin au portage foncier par l'EPFL par le rachat du foncier dénommé « opération caserne Sud Lac » portant sur les parcelles cadastrées section AA n° 44 et 50, à La Motte-Servolex, d'une surface totale de 12 000 m², pour un montant de 908 324,25 € HT, auxquels s'ajoutent 181 664,85 € de TVA, correspondant à 76,97 % de la valeur du foncier.

L'achat à l'EPFL par Grand Lac et Grand Chambéry interviendra par la signature d'un acte notarié dont les frais, droits, taxes et honoraires générés par l'acte authentique seront partagés selon le même mode de calcul (76,97 % / 23,03 %).

L'assiette foncière de 12 000 m² sera, après acquisition par les deux agglomérations, cédée au SDIS par une cession gratuite dont les modalités de retour du bien (foncier et bâtiment) aux collectivités, dans l'hypothèse d'un changement de destination de ce site, seront précisées dans l'acte de cession.
Cette cession foncière, conjointe avec Grand Lac, sera réalisée soit par acte notarié, soit par acte administratif.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la décision n° 082-14 du Bureau du 6 mars 2014 approuvant la mise à disposition d'un terrain au SDIS pour l'opération Sud Lac,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 198-14 C du 29 octobre 2014 approuvant la convention relative à la construction du centre de secours de Sud Lac,

Vu l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat du 4 novembre 2020,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section AA n° 44 et 50 à La Motte-Servolex, d'une superficie de 12 000 € m² pour un montant de 908 324,25 € HT, représentant 76,97 % du coût du foncier, le solde étant pris en charge par Grand Lac,

Article 2 : précise que les frais d'acte seront pris en charge à hauteur de 76,97 % par Grand Chambéry, le solde étant pris en charge par Grand Lac,

Article 3 : approuve la cession ultérieure à titre gratuit au SDIS, sous condition suspensive que le bien revienne en propriété aux deux agglomérations, Grand Chambéry et Grand Lac, selon la répartition mentionnée ci-dessus (76,97 % / 23,03 %) dans l'hypothèse où le tènement ne serait plus affecté à une caserne de pompiers,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 033-21 C

Objet de l'acte :	RS - Parc d'activités économiques des Epinettes à La Motte-Servolex - Acquisition des parcelles de terrain cadastrées section AA n° 44 et 50 portées par l'EPFL de la Savoie
Thème Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 1 - Acquisitions 3 - Acquisations immobilières supérieures à 180 000 euros
Date de l'acte :	15 avril 2021
Annexe(s) :	annexe 1, annexe 2

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210415-lmc1H25218H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25218H1

Date de transmission en Préfecture :	26 avril 2021
Date de réception en Préfecture :	26 avril 2021
Période d'affichage :	du au